



## ORDONNANCE

**EN L'AFFAIRE CONCERNANT** une demande d'Enbridge Gas New Brunswick Limited Partnership, représentée par son partenaire général, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick inc., pour l'approbation de modifier ses tarifs de distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'approbation de son « Handbook of Rates and Distribution Services » révisé, l'approbation de ses états financiers réglementaires de 2018 et l'approbation d'un compte d'écart pour l'impôt sur le revenu.

(Instance n° 453)

Le 23 décembre 2019

## **ORDONNANCE**

**ATTENDU QUE** la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) a ordonné à Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick), une société en commandite, (Liberty Utilities), le 19 décembre 2019, ce qui suit :

- Déposer de nouveau son étude sur le coût du service avec les rajustements;
- Déposer de nouveau une preuve de revenus; et
- Déposer de nouveau les tarifs résultants.

**ET ATTENDU QUE** Liberty Utilities a déposé les documents susmentionnés le 23 décembre 2019;

**ET ATTENDU QUE** la Commission a examiné ces documents et constate qu'ils sont en conformité avec la décision de la Commission en date du 19 décembre 2019.

**À CES CAUSES, IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :**

1. Les tarifs, ci-joints en Annexe A, entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**FAIT** à Saint John, Nouveau-Brunswick, ce 23<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

**PAR LA COMMISSION**



**Kathleen Mitchell**  
Greffière en chef

Commission de l'énergie et des services publics du  
Nouveau-Brunswick  
C.P. 5001  
15, Market Square, bureau 1400  
Saint John (N.-B.) E2L IE8  
Téléphone : 506-658-2504  
Télécopieur : 506-643-7300  
Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)  
Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)

## ANNEXE A

Liberty Utilities – Tarifs Finaux – En Vigueur à Compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020

CATÉGORIES TARIFAIRES RÉGLEMENTÉES	CONCEPTION TARIFAIRE
<b>Service général faible débit (SGFD)</b>	
Charge du client	20,00 \$
Frais de distribution	10,400 \$
<b>Service général débit moyen (SGDM)</b>	
Charge du client	
Jusqu'à 60 GJs par mois	20,00 \$
Plus de 60 GJs par mois	50,00 \$
Frais de distribution	
Pour les premiers 100 GJs livrés par mois de facturation	11,3235 \$
Pour volumes livrés en excès de 100 GJs par mois de facturation	7,8815 \$
<b>Service général grand débit (SGGD)</b>	
Charge du client	
Jusqu'à 650 GJs par mois	275,00 \$
Plus que 650 GJs par mois	375,00 \$
Frais de distribution	
Pour les premiers 250 GJs livrés par mois de facturation	8,5005 \$
Pour volumes livrés en excès de 250 GJs par mois de facturation	
Entre le 1 septembre et 30 avril	6,5165 \$
Entre 1 mai et 31 août	2,5037 \$
<b>Service général contractuel (SGC)</b>	
Frais de quantité convenue au contrat	19,00 \$
Pour volumes livrés	
Entre le 1 septembre et 30 avril	5,8830 \$
Entre 1 mai et 31 août	1,9066 \$
<b>Service général industriel contractuel (SGCI)</b>	
Charge du client	3 300,00 \$
Frais de quantité convenue au contrat	25,56 \$
Pour volumes livrés	
Entre le 1 septembre et 30 avril	1,6850 \$
Entre 1 mai et 31 août	0,9375 \$
<b>Service hors pointe (SHP)</b>	
Charge du client	50,00 \$
Frais de distribution	5,8905 \$

## ANNEXE A (Suite)

Liberty Utilities – Tarifs Finaux – En Vigueur à Compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020

CATÉGORIES TARIFAIRES RÉGLEMENTÉES	CONCEPTION TARIFAIRE
<b>Frais de facturation et de perception par l'agent</b>	
Payé par le fournisseur de service pour chaque client du SGFD	1,47 \$
Payé par le fournisseur de service pour chaque client du SGDM	2,54 \$
Payé par le fournisseur de service pour chaque client du SGGD	5,92 \$
<b>Frais de facturation</b>	
Payé par le fournisseur de service pour chaque client du SGC	4,85 \$
Payé par le fournisseur de service pour chaque client du SGCI	4,85 \$
Payé par le fournisseur de service pour chaque client du SHP	4,85 \$
<b>Frais de post distinct mensuel</b>	
Tout frais additionnel de post distinct	0,86 \$